

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Décembre 2012

L'an deux mil douze, le QUATRE DECEMBRE à 20 heures 30 minutes,
Le conseil municipal de la Commune de Dolmayrac, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de :

Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2012.

En exercice :	15
Présents :	13
Pouvoirs:	02
Votants :	15

Président : Mr. Michel VAN BOSSTRAETEN.

Présents : Mr. Michel VAN BOSSTRAETEN Maire, Mr. Philippe BERTRAND 1^{er} adjoint au Maire, Mr. Vincent LEGO 2^{ème} adjoint au Maire, Mr. Bernard RABIN 4^{ème} adjoint au Maire, Mme Martine ROBA 3^{ème} adjointe au Maire, Mr. Thierry LAPICOREE, Mme Delphine OLLIVON, Mr. Thierry BUTIN, Mr. Serge DOMENGET, Mme Laure CANTIN, Mme Laure ZAMO, Mr. Gilles GROSJEAN, Mr. Alain AUDEVAL, conseillers municipaux.

Absents excusés

- Mme Nathalie MORALES,
- Mr. Jean-Pierre MAYER, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

- Mme Nathalie MORALES donne pouvoir à Mr. Thierry LAPICOREE.
- Mr. Jean-Pierre MAYER donne pouvoir à Mr. Michel VAN BOSSTRAETEN.

Secrétaire de séance : Mr. Serge DOMENGET.

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation par l'Architecte, Mr. MORISSET de l'atelier BULLE, du projet de la nouvelle construction de la Mairie.
2. Vote pour la réalisation du projet présenté par l'atelier BULLE, qui intervient en tant que maître d'œuvre.

Monsieur le Maire remercie Messieurs David MORISSET et Raphaël CHAUVET du Cabinet BULLE de leur présence.

Point 1 :

Présentation du projet de construction de la Mairie par le Cabinet Bulle,

Monsieur David MORISSET,

Dit :

qu'un bâtiment de mairie doit être facilement identifié par toute personne qui cherche à s'y rendre et pour cela doit avoir une architecture qui lui permet d'être facilement reconnaissable.

Leur première préoccupation a été de visiter en détail le village et ensuite de réfléchir à l'intégration du bâtiment dans le contexte patrimonial. Il pense que le bâtiment est excentré et que ses abords seront paysagés ce qui permettra sa parfaite intégration dans un ensemble constitué d'un bâtiment du début du 20ème siècle d'une tour du 12ème siècle et plus loin d'un bâtiment des années 50.

De plus le bâtiment à construire est de faible importance, de taille équivalente à celle d'une grosse maison, ce qui ne va pas poser de problème particulier d'intégration.

Le bâtiment est conforme aux nouvelles normes en ce qui concerne l'isolation et la consommation d'énergie.

Dit :

que des moyens plus importants ont été consacrés à la partie délibérative du bâtiment qui est représentative et identitaire de la commune et qui de fait est la salle du Conseil Municipal. Ces moyens s'expriment dans le choix des matériaux : menuiseries Aluminium couleur bronze, la toiture est la plus fine possible de manière à conserver une allure très légère au bâtiment la hauteur sous-plafond toujours dans cet esprit est de 3,60 m, la face extérieure de la toiture est recouverte d'une peau caoutchouc noire qui en assurera l'étanchéité.

La sous-face est en placage bois sous les parties externes et à l'intérieur de la salle du Conseil le plafond sera traité avec des dalles acoustiques.

Cette salle du Conseil Municipal est modulable, sa superficie s'adapte grâce à des cloisons mobiles et passe de 45 à 64 mètres carrés pour permettre de satisfaire aux différents autres usages qu'elle doit permettre de remplir : bureau de vote, salle des mariages, salle de réunion, à ce propos lors de l'accueil d'un nombre important de participants la salle du Conseil s'ouvre sur une terrasse couverte d'une surface de 40 mètres carrés.

Un moucharabieh couleur bronze protège de la vue depuis l'extérieur la salle du Conseil Municipal, mais depuis l'intérieur la vue reste ouverte.

Toujours pour garder cette légèreté, il a été pris le parti de positionner le bâtiment au centre du terrain, et de le situer au même niveau que celui de la route d'accès. La déclivité étant soulignée par le mur en gabion.

Ce parti pris permet de pouvoir disposer sous le bâtiment accolé à la salle du Conseil d'un sous-sol d'une hauteur sous plafond de 2,20m. Cet espace recevra l'ensemble des équipements techniques.

L'espace de la gestion du quotidien qui est donc accolé à la Salle du Conseil comprend : la salle de réunion, les bureaux du Maire et du secrétariat de Mairie, la salle des archives, le bloc sanitaire, l'espace convivialité. C'est un parallélépipède maçonné tout à fait classique, traité de manière la plus simple : isolation thermique intérieure, enduits extérieurs en mortier de chaux.

Monsieur Raphaël CHAUVET,

Dit :

que l'étape suivante sera de bien vérifier que le budget nécessaire à la construction soit inférieur ou égal à l'enveloppe budgétaire du projet. Pour cela il faut éclater le projet en lots à confier aux entreprises et d'en évaluer le montant. Il est confiant pour plusieurs raisons : les coûts de construction du bâtiment destiné à la gestion du quotidien sont connus puisque très courants, les coûts liés à la construction de la salle du Conseil sont connus également puisque de l'ordre de ceux engagés à la mairie de Montpouillan.

qu'il a bien noté que la CAGV pouvait nous apporter une aide pour l'aménagement du parking de la futur mairie, mais que le budget réservé à cet aménagement 52 000€ ne tient pas compte de cette aide, ce qui laisse une marge d'erreur tout à fait acceptable.

Les questions posées aux architectes ont porté sur :

1. Est-ce que les poteaux sur lesquels reposent la toiture sont en bois ?
 - non, ce sont des poteaux métalliques recouverts d'un revêtement décoratif.
2. Comment est réalisée la toiture ?
 - la toiture est à ossature métallique. Ce choix a été fait pour minimiser son épaisseur pour permettre au bâtiment de donner cette impression de légèreté. L'isolation et les gaines techniques y sont incluses.
3. L'entretien du bâtiment sera-t-il coûteux ou difficilement réalisable ?
 - le plafond de la salle du conseil est débordant tout autour d'une largeur de 2 mètres ce qui mettra les vitres à l'abri de la pluie. Il est toujours possible d'utiliser des vitres autonettoyantes mais le budget risque de ne pas le permettre. Le moucharabieh est installé de telle manière qu'on puisse passer derrière pour nettoyer les vitres.
4. Quel est le revêtement prévu sur le parking ?
 - Ne connaissant pas la teneur ni le montant de l'aide offerte par la CAGV pour son aménagement, il a simplement été prévu un budget dont l'utilisation reste à définir.

Point 2 :

Vote du Conseil pour la réalisation du projet.

A la demande de Monsieur le Maire le vote s'effectuera à bulletin secret.

Résultat du vote :

- **Le projet est refusé par 8 Voix Contre et 7 Voix Pour.**

La séance est levée à 21 heures 55